

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-114**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 10 décembre 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 10 décembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

Nbre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nbre de membres présents : 26

Nbre de suffrages exprimés : 31

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGLI. Omar RABEI

Excusés : Gabrielle MANZINALI. Claudia FERNANDES. Daniel FERNANDES. Stéphanie BOURQUIN. Saniye AKDEMIR

Absents : Valère NEDEZ. Jean-François HEIL

Pouvoirs : Gabrielle MANZINALI pouvoir à Georgette CUENOT
Claudia FERNANDES pouvoir à Philippe GAUTIER
Daniel FERNANDES pouvoir à Denis NEDEZ
Stéphanie BOURQUIN pourvoir à Pierre MOSSINA
Saniye AKDEMIR pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 3 décembre 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Stéphanie GAUTIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 novembre dernier est adopté à **LA MAJORITÉ** des voix présentes et représentées. (*27 voix Pour, 1 abstention Monsieur MOSSINA*) des voix présentes et représentées.

**CREATION D'UN POLE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL RUE DE VALMONT
REGULARISATION ETALEMENT DES CHARGES D'ASSURANCE DE DOMMAGE**

OUVRAGE

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251210-2025-114-DE
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025 .../..

Extrait du registre des délibérations n° 2025-114**CREATION D'UN PÔLE D'ENSEIGNEMENT MUSICAL RUE DE VALMONT –
REGULARISATION ETALEMENT DES CHARGES D'ASSURANCE DE
DOMMAGES OUVRAGE**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la création d'un pôle d'enseignement musical, une police d'assurance dite « Dommages Ouvrage » a été souscrite auprès du Cabinet GROUPAMA GRAND EST domicilié 30 Boulevard de Champagne à DIJON (21078) par contrat n° 72607066Q en date du 5 décembre 2023.

Cette garantie couvre pendant 10 ans, après la réception des travaux, en dehors de toute recherche de responsabilité, le paiement de la totalité des réparations des dommages aux ouvrages réalisés ainsi qu'aux ouvrages existants, totalement incorporés dans l'ouvrage neuf et qui en deviennent techniquement indivisibles. Ce type d'assurance permet le rétablissement de la fonctionnalité du bâtiment dans des délais plus restreints que ceux engendrés par la mise en œuvre de la garantie décennale de l'entreprise responsable des désordres qui nécessite une expertise judiciaire longue et complexe.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de la prime, déterminé par rapport au coût prévisionnel de la construction estimé à 1 239 800 € TTC s'est élevé à **12 670,04 € TTC**.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à l'issue de la réception des travaux, le coût définitif TTC s'élève à 1 165 724, 75 €. Aussi, par avenant de régularisation en date du 22 octobre 2025, le montant définitif de la prime d'assurance a été fixé à **11 913,38 € TTC** et la société GROUPAMA GRAND EST a procédé au remboursement de la somme de **756,66 € TTC**.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2023-138 en date du 13 décembre 2023, cette charge d'assurance a fait l'objet d'un transfert en section d'investissement au compte 4818 avec un amortissement sur une durée de 10 ans.

Compte-tenu des modifications énoncées ci-dessus, il convient de modifier, à compter du 1^{er} janvier 2026, le tableau d'amortissement correspondant à cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **MODIFIE** à compter de l'exercice 2026, le tableau d'amortissement relatif à l'étalement de la charge d'assurance de dommages ouvrage de l'opération de création d'un pôle d'enseignement musical, comme suit :

DESIGNATION	EXERCICES	Section	DEPENSES	Montant	Section	RECETTES	Montant
			Imputation			Imputation	
DOMMAGES OUVRAGES							
<i>Paiement prime</i>	2023	<i>Fonctionnement</i>	6162 DR	12 670,04 €			
<i>Transfert charges</i>	2023	<i>Investissement</i>	4818 DO	12 670,04 €	<i>Fonctionnement</i>	791 RO	12 670,04 €
<i>Réajustement prime</i>	2025	<i>Fonctionnement</i>	68128 DO	756,66 €	<i>Investissement</i>	4818 RO	756,66 €
TOTAL PRIME				11 913,38 €			11 913,38 €
AMORTISSEMENTS							
<i>Amortissement de la charge</i>	2023	<i>Fonctionnement</i>	68128 DO	1 267,00 €	<i>Investissement</i>	4818 RO	1 267,00 €
<i>Amortissement de la charge</i>	2024	<i>Fonctionnement</i>	68128 DO	1 267,00 €	<i>Investissement</i>	4818 RO	1 267,00 €
<i>Amortissement de la charge</i>	2025	<i>Fonctionnement</i>	68128 DO	1 267,00 €	<i>Investissement</i>	4818 RO	1 267,00 €
<i>Amortissements suite réajustement</i>	2026	<i>Fonctionnement</i>	68128 DO	1 158,91 €	<i>Investissement</i>	4818 RO	1 158,91 €
<i>Amortissement de la charge</i>	2027	<i>Fonctionnement</i>	68128 DO	1 158,91 €	<i>Investissement</i>	4818 RO	1 158,91 €
<i>Amortissement de la charge</i>	2028	<i>Fonctionnement</i>	68128 DO	1 158,91 €	<i>Investissement</i>	4818 RO	1 158,91 €
<i>Amortissement de la charge</i>	2029	<i>Fonctionnement</i>	68128 DO	1 158,91 €	<i>Investissement</i>	4818 RO	1 158,91 €
<i>Amortissement de la charge</i>	2030	<i>Fonctionnement</i>	68128 DO	1 158,91 €	<i>Investissement</i>	4818 RO	1 158,91 €
<i>Amortissement de la charge</i>	2031	<i>Fonctionnement</i>	68128 DO	1 158,91 €	<i>Investissement</i>	4818 RO	1 158,91 €
<i>Amortissement de la charge</i>	2032	<i>Fonctionnement</i>	68128 DO	1 158,92 €	<i>Investissement</i>	4818 RO	1 158,92 €
TOTAL Amortissements				11 913,38 €			11 913,38 €

- DIT que la présente délibération sera :

- **Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,**
- **Notifiée à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,**
- **Publiée et affichée conformément aux textes en vigueur.**

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



'Philippe GARNIER'

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20251210-2025-114-DE
Date de télétransmission : 15/12/2025
Date de réception préfecture : 15/12/2025